

GUIDE PRATIQUE

Du changement pour la collecte au 1^{er} janvier !



- Esterra - p3
- Les changements opérés au 1^{er} janvier - p4
- Et concrètement, que dois-je faire ? - p5
- Les nouvelles consignes de tri - p6
- Le choix des points d'apport volontaire - p8
- Les avantages du changement de mode de collecte - p9
- Quiz « VRAI ou FAUX » - p10
- Contact - p12

Mesdames et messieurs,

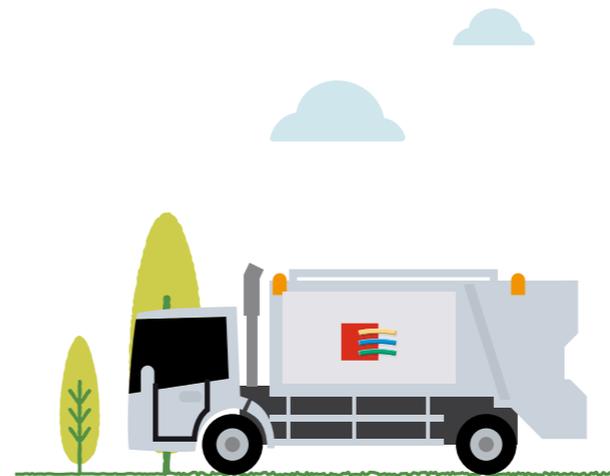
Ce guide pratique va vous accompagner dans les changements d'habitudes et de pratiques qui vont concerner la collecte de vos déchets, à compter du 1^{er} janvier, en Pévèle Carembault.

Vous y trouverez notamment les nouvelles consignes de tri, des informations concernant la collecte du verre ou encore les coordonnées de la nouvelle plateforme téléphonique qui répondra au quotidien à vos questions.

N'hésitez pas également à consulter notre site internet dédié **www.collecte-pevelecarembault.fr**

Vous y trouverez toute notre actualité ainsi que les informations concernant les dates de collecte dans votre commune.

Bonne lecture.



Esterra

« Nous passons pour rendre votre environnement plus agréable »

Spécialisée dans la collecte des déchets et le nettoyage, l'entreprise, qui a plus de 100 ans, porte une attention particulière à la satisfaction client.

Proposer un service de qualité est son objectif premier. Au 1^{er} janvier, l'ensemble des riverains vont être impactés par des changements de collecte. Afin que ces changements s'effectuent dans les meilleures conditions, les agents d'Esterra font de leur mieux pour répondre à vos attentes et sont disponibles pour répondre à vos questions concernant le ramassage de vos déchets.

Afin d'assurer une collecte de qualité, Esterra va utiliser 9 bennes de collecte dont 4 rouleront au gaz.

Pour plus de proximité, l'entreprise qui dispose déjà d'un site d'exploitation à Santes, ouvre un nouveau site à Beuvry-la-Forêt.

Esterra offre également des services pour particuliers (location de bennes, assainissement...). Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.esterra.fr**

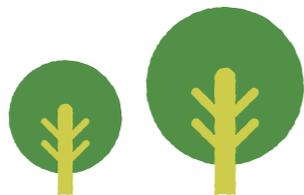
Les changements opérés au 1^{er} janvier

• **Changement de prestataire de collecte au 1^{er} janvier.**
La société Esterra remplace la société Coved.

• **Changement au niveau de la collecte du verre.**
200 points d'apport volontaire répartis sur tout le territoire remplaceront la collecte en porte-à-porte.

• **Changement au niveau de la collecte du tri sélectif**
avec le décloisonnement des bacs bi-compartmentés dès le 2 janvier. Passage de la collecte des bacs de tri sélectif d'un rythme hebdomadaire à un rythme bimensuel.

• **Changement de la collecte des bio-déchets et déchets verts.** Désormais, celle-ci est étendue à tout le territoire et ce, toute l'année. Les habitants, qui ne disposaient pas encore de ce service, vont être équipés d'un bac de collecte en décembre (livraison assurée par l'entreprise Plastic Omnium). Le rythme de collecte sera le suivant : de décembre à février une fois par mois et de mars à novembre chaque semaine.



Le saviez-vous ?

Les bacs bi-compartmentés engendrent **15% d'erreurs de tri supplémentaires.** Cela représente à la fois un manque à gagner économique et écologique.

Le verre qui n'est pas accepté au centre de tri parce qu'il a été mélangé à d'autres produits, n'est pas revalorisé : c'est un manque à gagner financier pour tous.

Si le tri sélectif n'est pas de qualité suffisante, il est redirigé vers un centre d'enfouissement, multipliant le coût de sa prise en charge. Ceci a pour effet un mauvais impact environnemental et financier.

Et concrètement, que dois-je faire ?

1. Je jette normalement le verre dans mon bac bi-compartmenté jusqu'au dernier passage du camion Coved, fin décembre.

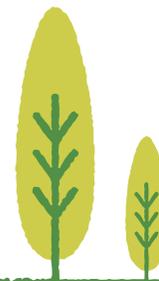
2. Après le dernier passage du camion Coved et jusqu'au 31 décembre, je stocke mes contenants en verre chez moi.

3. Dès le 1^{er} janvier, je dépose mon verre dans les points d'apport volontaire installés sur le territoire.

A partir de janvier, le bac de tri sélectif sera décloisonné. Il faudra veiller à la propreté de ce bac car des autocollants vont y être posés. Ils indiqueront les nouvelles consignes de tri. Merci de ne rentrer votre bac qu'après avoir vérifié que le décloisonnement ait bien été effectué. En cas de non présentation du bac lors de la première collecte effectuée par Esterra, le décloisonnement de votre bac pourra, exceptionnellement, s'effectuer lors de la deuxième collecte (15 jours après).



Un site internet dédié www.collecte-pevelecarembault.fr ainsi qu'un numéro spécifique, **le 0806 900 116**, sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions liées à la collecte.



Les nouvelles consignes de tri

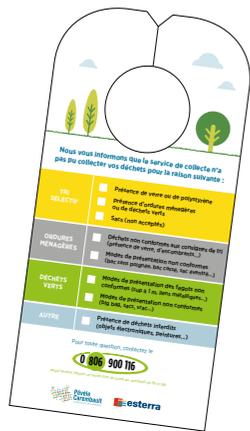
• Ordures ménagères

Collectées dans des sacs ou des bacs du lundi au vendredi, chaque semaine.

Qu'appelle-t-on ordures ménagères ?

Tout ce qui n'est actuellement pas recyclable : boîtes, barquettes et pots en plastique ou polystyrène, tubes de dentifrice, gourdes de yaourt ou de compote, lingettes.

En cas de non respect des consignes de tri, vos déchets ne seront pas collectés. Dans ce cas-là une « cravate » sera mise sur votre bac et précisera la raison de la non collecte.



A partir du 1^{er} janvier 2017, les déchets seront triés de la façon suivante :

• Tri sélectif

Collectés dans le bac avec un couvercle bleu/bordeaux, bleu ou jaune (cela dépend de l'ancienneté de votre bac) du lundi au vendredi, tous les 15 jours.

Qu'appelle-t-on tri sélectif ?

Les cartons non souillés : emballages en papier et carton, journaux revues et magazines, papier blanc, cartons

Les briques alimentaires : briques de lait et de jus de fruits

Les plastiques : bouteilles, flacons, suremballages

Les métaux : conserves, bouteilles métalliques, canettes, déodorants, barquettes aluminium

• Bio-déchets et déchets verts

Collectés chaque semaine, d'avril à novembre et mensuellement, de décembre à mars.

Qu'appelle-t-on bio-déchets et déchets verts ?

Les restes de repas et déchets de cuisine

Les feuilles mortes, entretien de jardin, petits branchages, branches d'1 mètre de long maximum (liées en fagots) ne dépassant pas un mètre, tonte de pelouse (les sacs sont interdits)

ATTENTION. il n'y aura pas de collecte le 1^{er} mai. Celle-ci sera réalisée le 29 avril.

• Les encombrants

La collecte des encombrants aura lieu une fois par an dans votre commune. Retrouvez la date sur le calendrier (camion) qui vous a été distribué avec ce guide.

Attention, ne sont pas acceptés* :

- Les gravats, pneumatiques, pots de peinture...
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques, batteries et piles, ampoules...
- Les déchets verts

Pour ces déchets, rendez-vous en déchetterie

* liste complète sur www.collecte-pevelecarembault.fr



Le choix des points d'apport volontaire

La Pévèle Carembault a choisi de collecter le verre en points d'apport volontaire. Après une année d'échanges et de réflexions menés par les élus communautaires, cette solution a été retenue notamment pour des raisons environnementales et économiques.

En effet, le système de bacs bi-compartmentés n'était plus adapté aux besoins des habitants. En 7 ans, le taux de collecte du verre a baissé de 21%. De fait, la partie destinée au verre était peu utilisée tandis que la partie destinée au tri sélectif l'était fortement.

Il était donc nécessaire d'optimiser ce système inadapté aux usages actuels.



Deux options de collecte ont été particulièrement étudiées :

- La première était la mise en place de 200 points d'apport volontaire, répartis sur le territoire des 38 communes.
- La seconde était le déploiement de nouveaux bacs à verre individuels pour tous les habitants.

C'est la première option qui a été retenue car à investissement égal, la collecte aurait coûté deux fois et demi plus cher si les bacs individuels à verre étaient mis en place.

Le site internet www.collecte-pevelecarembault.fr vous permettra de situer tous les points d'apport volontaire sur le territoire.

Les avantages du changement de mode de collecte

> **127 556 kilomètres effectués en moins, chaque année**, par les camions de ramassage du tri sélectif en passant à une collecte bimensuelle.

> **Les nouvelles modalités de collecte vont engendrer une baisse des coûts qui sera répercutée sur la taxe d'ordures ménagères**, payée chaque année par les habitants.

> **Une économie de 45% de carburant pour la collecte en points d'apport volontaire.** Les camions utilisés pour la collecte de verre en points d'apport volontaire ne sont pas les mêmes que ceux utilisés pour le porte-à-porte. Ils utilisent moins de carburant (55l/100km contre 75l/100km) et ne se déplacent que lorsque cela est nécessaire.

> **Des collectes de bio-déchets et déchets verts, pour tous, assurées toute l'année...** Les 10 communes qui ne bénéficiaient pas encore de ce service y auront accès dès le 1^{er} janvier.

> **À investissement égal** entre la collecte de verre en bac individuel et la mise en place de points d'apport volontaire, **les coûts de collecte sont deux fois et demi inférieurs en points d'apport volontaire.**

> **La collecte séparée du verre et du tri sélectif permettra de limiter les erreurs de tri.**

D'une part, le verre n'est pas accepté au centre de tri car il est souillé et n'est pas revalorisé. D'autre part, au lieu de recycler les emballages mélangés au verre, le tout est enfoui, ce qui est très mauvais et réduit à néant le geste de tri de l'utilisateur. En outre, le verre collecté en points d'apport volontaire et de meilleure qualité.

> **Le territoire sera équipé de points d'apport volontaire dernière génération** (matériaux isolants phoniques, sonde de taux de remplissage, hauteur de point de dépôt adapté aux personnes à mobilité réduite).

> **Moins de passages de camions, c'est moins de nuisances sonores et de pollution.**

> **-45% de CO₂ et de particules fines émises**, proportionnellement à la quantité de carburant consommée. Cela est vrai dans la mesure où l'utilisateur dépose le verre dans le cadre d'un autre déplacement.

Quiz « VRAI OU FAUX »

1/ Les points d'apport volontaire, c'est une régression

FAUX. Il s'agit d'une adaptation aux changements de mode de vie des habitants. En sept ans, la collecte du verre a diminué de près de 21%. Les bacs de tri étant mixtes (1/3 verre et 2/3 tri sélectif), la collecte du verre était surdimensionnée par rapport aux usages réels des habitants. De fait, les coûts de collecte du verre étaient de plus en plus élevés. Ce constat a amené 80% des collectivités françaises à s'équiper de points d'apport volontaire pour le verre.

2/ Décloisonner les bacs, ce n'est pas utile

FAUX. Le fait que les bacs actuels soient mixtes (papier d'un côté, verre de l'autre) provoque des erreurs de tri. Il y a jusqu'à

15% d'erreurs de tri, au cours de chaque tournée, ce qui engendrent de lourds coûts financiers et environnementaux. En effet, il faut réorienter les produits mal collectés vers d'autres unités de traitement. En séparant les deux collectes, la gestion des déchets est améliorée.

3/ Les containers installés vont dégrader l'espace public

VRAI ET FAUX. 200 points d'apport volontaire sont en cours d'installation sur l'ensemble du territoire. Les emplacements stratégiques ont été choisis par les élus municipaux (ni trop loin, ni trop proche des habitations). Leur installation permet d'éviter que près de 40 000 bacs ne soient sortis sur les trottoirs chaque semaine.

4/ Les seniors et les personnes à mobilité réduite vont être pénalisés

FAUX. Tous les points d'apport volontaire seront équipés de dispositifs à deux hauteurs, facile d'accès, afin de garantir que tous les habitants, sans exception, puissent y accéder. Certains points d'apport volontaire seront placés à proximité des supermarchés afin de limiter les déplacements des personnes âgées qui pourront ainsi déposer leur verre en effectuant leurs achats.

5/ Il y aura davantage de nuisances sonores et de détrit

VRAI ET FAUX. La dépose de verre peut engendrer des nuisances sonores. Cela dit, le passage d'un camion ramassant du verre chaque semaine, entre 5h du matin et 22h est synonyme de pollution sonore.

Pour réduire les potentielles nuisances, de nombreuses mesures vont être prises : les points d'apport volontaire installés seront équipés d'un isolant phonique. De plus, déposer son verre la nuit ne sera pas autorisé. Enfin, chaque colonne sera équipée d'une sonde pour alerter les services de collecte dès que les équipements seront remplis afin d'éviter tout risque de débordement.

La propreté des espaces publics est la responsabilité de tous. Nous comptons sur votre civisme pour maintenir les espaces aussi propres que possible. Avec l'aide des communes, la Pévèle Carembault veillera à la propreté des abords des points d'apport volontaire de son territoire.





Contact

« Des conseillers sont à votre écoute pour répondre à toutes vos questions »

Afin de répondre à toutes vos questions concernant la collecte, un numéro est mis à votre disposition. Celui-ci vous permet de rentrer en contact avec les téléconseillers de la société Esterra. Ils répondent à toutes vos interrogations et vous donnent les informations nécessaires pour ce changement de collecte.

Vous pouvez les joindre du lundi au vendredi de 8h à 19h au **0806 900 116** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou via le site **www.collecte-pevelecarembault.fr**

En cas de problème de bac, merci de contacter Plastic Omnium au **0800 15 23 27**